

Avis voté en plénière du 10 février 2015

La microfinance dans les Outre-mer

Déclaration du groupe de la CGT

Compte tenu de la situation sociale dans les Outre-mer et en particulier du taux de chômage élevé, la création d'activité permise par un microcrédit accompagné peut, faute d'emploi salarié, répondre au souhait de créer son propre emploi.

L'avis montre donc à la fois l'intérêt du microcrédit et ses améliorations possibles. Il permet de démarrer une activité à condition d'être conseillé car les difficultés et la méconnaissance des formalités administratives sont sous-estimées. Les propositions visant à renforcer l'accompagnement des porteurs de projets sont donc les bienvenues. La CGT voudrait insister tout particulièrement sur le besoin d'information par les administrations d'État concernant les différentes procédures fiscales ou douanières.

La CGT souhaite également mettre l'accent sur la difficulté d'accès au crédit bancaire pour les très petites entreprises. Le prêt à la création d'entreprise, peu diffusé dans les Outre-mer par le réseau bancaire, vient d'être supprimé par le gouvernement sans qu'il soit remplacé par un autre produit. Reste comme seule possibilité le recours à une institution de microcrédit qui pratique des taux d'intérêt qui peuvent paraître élevés. Au travers des taux d'intérêt, c'est la question du modèle économique du microcrédit qui se trouve posée. L'avis défend la mixité des ressources et souhaite un engagement réaffirmé de l'État au travers de mandats qui pourraient être donnés à la Caisse des dépôts et consignations et à l'Agence française de développement (AFD) pour conforter et élargir les bénéficiaires de microcrédits accompagnés. Les travaux de l'Inspection générale des finances ont d'ailleurs montré que le bilan du microcrédit professionnel était positif pour les finances publiques comparé au coût du RSA ou des allocations chômage.

La microassurance est plébiscitée pour les petites structures d'activité artisanale ou commerciale. L'implanter dans les Outre-mer est une proposition que la CGT partage.

Pour faire de la microfinance un outil de coopération régionale, l'avis propose que l'AFD coordonne les différentes interventions en souhaitant une implication plus importante des banques et assurances à partir des savoir-faire déployés localement par les différentes structures IMF, fondations, associations liées aux directions des établissements financiers.

La CGT soutient une mobilisation plus importante de la finance solidaire pour développer les projets portés par le microcrédit. Le financement participatif ouvre des opportunités nouvelles, à condition d'apporter certaines garanties aux financeurs.

La CGT a voté l'avis.